

GESTION DES CONFLITS DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE INDUSTRIELLE : JEU D'INTÉRÊTS ET STRATÉGIES DES ACTEURS DANS LA COMMUNE DE SABCE, BURKINA FASO

KERE Cyrille

Docteur en Sociologie
Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
Département de Sociologie
kerecyrille@yahoo.fr

PALE Augustin

Professeur Titulaire
Enseignant-Chercheur
Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
Département de Sociologie
paleau2000@yahoo.fr

LOMPO Miyemba,

Assistant
Enseignant-Chercheur
Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
Département de Sociologie
miyembal@gmail.com

Résumé

Le secteur minier burkinabè est caractérisé par la recrudescence des conflits entre les promoteurs miniers et les communautés riveraines. Cet article, à travers le cas de l'exploitation minière industrielle de la société Bissa Gold dans la commune de Sabcé, analyse les stratégies des acteurs dans la gestion des conflits. L'approche qualitative, constituée d'entretiens semi structurés et d'une revue documentaire, a permis de conclure que l'insuffisante régulation du secteur minier par l'Etat constitue le creuset du développement des stratégies et du jeu d'intérêt des acteurs dans la gestion des conflits.

Mots-clés: Conflit, Mine, Stratégie, Acteur, Intérêt

Abstract

The mining sector in Burkina Faso is characterized by an increase in conflicts between mining promoters and local communities. This article, using the case of the industrial mining operation of Bissa Gold in the commune of Sabcé, analyzes the strategies of actors in conflict management. The qualitative approach, consisting of semi-structured interviews and a documentary review, allowed us to conclude that the insufficient regulation of the mining sector by the state constitutes the crucible for the development of strategies and the interplay of interests of actors in conflict management.

Keywords: Conflict, Mining, Strategic, Actor, Interest

Introduction

Dans le contexte de l'exploitation des ressources minières en Afrique, des politiques publiques visant à encadrer l'activité ont été mise en place en vue de créer une incidence sur le développement durable des pays. Ce travail de canalisation des politiques d'exploitation minières a été fait sous l'impulsion de la Banque mondiale (C. Bonnie, 2004). Ainsi, les pays africains ont développé plusieurs générations de codes miniers de 1980 à début 2000 (H. Besada et P. Martin, 2013; C. Bonnie, 2004).

Ces différentes politiques accordent une place prépondérante à l'économie au détriment des dimensions environnementale (relativement prise en compte) et sociale (S. Boulanger et al, 2009). De plus, ces politiques n'accordent pas une importance à la participation des communautés locales bénéficiaires, notamment à travers le libre consentement préalable et éclairé (CEA, 2009).

Si, tant est que l'exploitation minière doit entraîner des répercussions positives sur le plan social, alors cette approche est en déphasage avec la réalité des faits. En effet, les retombées économiques issues de l'exploitation minière sont inégalement réparties. Cela contribue ainsi à mettre les pays en situation de vulnérabilité (Benjamin Rubbers, 2013 ; B. Sarrasin, 2006 ; D. Franza, E. Bettina, S., Mirka, 2018). L'exploitation minière a pour corolaire l'émergence des conflits (D. Franza, E. Bettina, S., Mirka, 2018). Après avoir suscité l'espoir des populations lors du démarrage du projet minier, ces dernières se retrouvent exclues du partage des retombées et expulsées des terres qu'elles occupaient.

Par ailleurs, la littérature sur les conflits dans les industries extractives en Afrique ne s'est pas suffisamment penchée sur les groupes d'intérêts et les relations de pouvoir au sein des communautés. Il en est de même sur le rôle des élites qui occupent des positions d'intermédiaires dans la gestion des conflits (S. Geenen et F. I. Mukotanyi, 2013 ; B. Rubbers, 2013).

L'étude à mener, par le biais de cet article, se réfère au contexte minier Burkinabè, notamment celui de la commune minière de Sabcé. Le choix du sujet de recherche se justifie par le fait que cette commune minière connaît depuis son implantation en 2012 des confrontations récurrentes entre la société minière et les communautés riveraines. Il s'agit d'analyser les stratégies et le jeu d'intérêts des acteurs dans la gestion des conflits qui opposent l'entreprise minière Bissa Gold aux communautés riveraines. Quels sont les fondements de la dynamique du conflit entre la société minière Bissa Gold et les communautés à Sabcé ? Comment l'exploitation minière influence-t-elle les stratégies et les jeux d'acteurs dans la gestion des conflits dans la commune de Sabcé? En quoi les capacités de négociation des communautés riveraines freinent le développement local ?

1. Méthodologie de recherche

Dans le cadre de notre investigation, nous avons recouru à la démarche qualitative et à la technique du choix raisonné pour la constitution de l'échantillon. Nous avons constitué l'échantillon sur la base du principe d'hétérogénéité des acteurs à travers les critères suivants : acteurs actifs dans au moins une situation conflictuelle avec la mine, acteurs impliqués dans la gestion d'au moins un conflit, acteurs ayant produit une connaissance ou disposant d'une connaissance sur la dynamique du conflit.

Au sein des communautés affectées, où nous avons des jeunes (diplômés et non diplômés), des femmes, des expropriés terriens, des orpailleurs et des leaders communautaires, la triangulation continue des opinions de ces groupes stratégiques avec des perspectives différentes a permis d'identifier une convergence des discours à un moment donné. Ce qui nous a permis de procéder à la fin de la collecte des données en faisant varier les interlocuteurs de façon à tenir compte de leur différence de perspective. Ainsi, les limites de la saturation sont repoussées (O. de Sardan, 2008).

En outre, plusieurs techniques de collecte des données ont été utilisées dans le cadre de notre investigation. Il s'agit de l'entretien semi directif, de l'observation directe et de la revue documentaire. Ils

nous ont donné la possibilité de faire une triangulation de la diversité d'informations collectées pour mieux cerner notre objet d'étude. L'entretien semi directif nous a permis d'entrer en communion avec les interviewés et de faire des relances pour recadrer les opinions selon les objectifs poursuivis par la présente étude. Pour ce faire, des guides d'entretien ont été élaborés puis administrés aux acteurs qui ont eu à jouer un rôle particulier dans la dynamique du conflit. Pendant, la collecte de données, des situations conflictuelles ouvertes n'ont pas été observées. Toutefois, nous avons pu voir l'influence des activités sur le mode de vie des communautés affectées par le projet minier. Quant à la revue documentaire, elle a permis de faire l'état des connaissances disponibles sur la question minière et sa relation avec le développement durable. Elle a concerné également les rapports d'activité de la société minière, le rapport d'évaluation environnementale et sociale, le plan communal de développement, les rapports statistiques du Ministère des Mines et des Carrières, les rapports de l'ITIE, les comptes rendus de réunion du Cadre de Concertation, les échanges de correspondances entre une Organisation de la Société Civile et la société Bissa Gold. Par ailleurs, des textes de lois ont été consultés. Enfin, une fiche de lecture a été utilisée à cet effet. La collecte des données s'est déroulée du 3 juin au 18 juillet 2019 dans la commune de Sabcé, située dans la région du centre nord du Burkina Faso.

Ainsi, au terme de la collecte des données cent (100) entretiens ont été réalisés avec vingt-deux (22) jeunes, vingt (20) expropriés terriens, sept (7) orpailleurs, douze (12) femmes, dix (10) autorités coutumières et religieuses, dix (10) Conseillers municipaux et Villageois de Développement, une (1) autorité communale locales, trois (3) employés de la société minière, cinq (5) agents des administrations centrales des mines et de l'environnement, cinq (5) organisations de la société civile.

Les données collectées ont été transcrites dans leur intégralité et fait l'objet d'un découpage thématique selon la convergence de sens. Ce qui nous aura permis de parvenir à des catégories descriptives avant de faire l'analyse de contenu. Pour garantir la confidentialité des données d'identification de nos informateurs, ces derniers ont été désignés dans la présentation des résultats à travers les vocables suivants : exproprié terrien, jeune, leader des jeunes, femme, leader des femmes, autorité coutumière, autorité communale, agent de l'entreprise minière, agent du Ministère des Mines et des Carrières, agent du Ministère de l'Environnement, orpailleur, membre d'association, acteur de la société civile.

2. Résultats

2.1. L'auto-renforcement des capacités des communautés en négociation

Dans le processus de gestion des conflits, les communautés ont adopté des stratégies pour une meilleure défense de leurs intérêts. Ces stratégies ont évolué au fil des conflits pour s'adapter à celles développées par Bissa Gold. En effet, lors des premiers conflits entre la mine et les communautés, ces dernières se déplaçaient sans aucune préparation préalable. L'organisation était spontanée sans aucune stratégie cohérente de défense des intérêts. Un jeune du village de Bissa dit à ce propos: «Il n'y avait pas de concertations régulières avec tous les membres du groupe d'acteurs concernés».

Ainsi, lorsque les communautés ont rencontré les responsables de la société minière, cette dernière leur a demandé, séance tenante, de désigner des représentants pour la concertation. Le choix de ces derniers s'est fait de manière spontanée sans une concertation préalable et hors d'une structure de négociation. Généralement, ce sont les lignes de proue qui sont mis au-devant pour les discussions.

Cette forme d'organisation a été plus ou moins efficace. En effet, les négociations ont abouti à la satisfaction des intérêts d'un groupe très limité de personnes au détriment de la majorité : ce sont les « meneurs » qui ont été satisfaits. Ils ont été embauchés par la société Bissa Gold. A ce propos, un jeune de Sabcé affirme : « Cette organisation des jeunes n'a pas toujours été efficace car après les négociations on employait nos leaders dans la mine et cela cassait nos luttes ».

Pour d'autres, l'inefficacité de cette organisation est due à l'absence de connaissances sur le secteur minier et à la faible capacité de négociation des membres de la communauté. Les propos de ce leader

communautaire en sont illustratifs : « Les acteurs concernés et les membres de la communauté n'avaient pas les connaissances et compétences en matière d'organisation de négociation et n'ont bénéficié d'aucune formation avec les responsables de la mine car la mine et les autorités locales étaient de mèche».

L'absence de connaissance et de capacité est un facteur indéniable de réussite ou d'échec de la négociation dans la mesure où la société minière dispose de ces aspects en son sein. Les rapports de négociation sont donc déséquilibrés.

Au fil des conflits, les communautés vont non seulement apprendre de leur erreur mais bénéficier de l'appui des Organisations de la Société Civile, notamment l'Organisation Démocratique pour la Jeunesse. Cette dernière a réussi à s'implanter dans les différents villages et à y installer des représentants. Cette étape est de plus en plus préparée en amont lors des différentes rencontres comme le témoignent les déclarations de cet autre jeune du village Bissa :

Avant d'aller en négociation, nous nous concertons, nous choisissons nos représentants en leur consignant les doléances. Nous choisissons nos hommes de confiance et surtout ceux qui sont sensés nous défendre. Pendant des négociations, ce sont nos leaders qui mènent les débats sous l'assistance des autres.

Avec l'appui de l' Organisation Démocratique de la Jeunesse (ODJ), les communautés vont se préparer en consignant leur revendication sur une plateforme. Cette plateforme est ensuite portée par l'ODJ qui en assure la défense devant la mine et les médiateurs. A cette occasion, l'ODJ fait le coaching des acteurs communautaires.

Etant entendu que les intérêts internes du groupe se recoupent globalement mais que des divergences à des degrés divers peuvent être observés, cette forme d'organisation permet aux communautés d'aplanir les divergences internes et de forger l'union autour de la négociation pour combattre les trahisons internes et faire face à la stratégie de la mine.

Pour ce faire, une fois dans le processus de conciliation, les communautés adoptent également deux modes d'organisations guidés par leur expérience dans la gestion des conflits antérieurs. Pendant les premiers conflits, les communautés se contentaient d'envoyer des représentants pour défendre leurs intérêts. Face aux échecs dus à une stratégie mise en place par la mine, les communautés vont se déporter en nombre sur le lieu de conciliation afin d'être témoins de ce qui se dira lors des négociations et s'assurer par la même occasion de la conformité avec leur requête et attente. Nous pouvons citer cet exemple que nous a relaté un membre de l'Association de Développement et de Solidarité de la Commune de Sabcé et qui est par ailleurs une personne ressource consultée lors de la gestion des conflits. Il affirme :

Nous sommes restés ensemble, on pose un problème, la mine nous donne une réponse. Nous disons, nous écoutons la population et la population s'était organisée de telle sorte qu'il y ait des gens dans la salle avec l'autorité de la mine mais il y avait les anciens qui avaient élu domicile dans la cour. Chaque fois qu'il y avait une proposition de réponse à donner, les jeunes prenaient le temps d'aller consulter les Anciens pour voir d'abord quel est leur avis. Donc l'information, la consultation a continué comme ça entre la population, et les Anciens.

Les communautés vont progressivement s'auto-renforcer les capacités en matière de négociation en s'inspirant de la démarche de la mine mais avec l'appui des Organisations de la Société Civile, des personnes de ressources et des fils du village résidant à Ouagadougou. Ainsi, les communautés vont s'organiser désormais en choisissant des représentants qui répondent aux critères d'honnêteté, de confiance et de compétence.

En outre, les communautés ont compris que leur prédisposition à accepter le minimum au nom de la cohésion sociale les rendait perdants, d'autant plus qu'ils n'avaient pas d'autre forme d'accord que celle « verbale ». Ce qui, d'ailleurs, était exploité par la société minière dans sa stratégie de négociation. Un agent de l'Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE) explique le raisonnement développé par les communautés lors des premiers conflits : « Est-ce que ces gens nous ont entendu parce qu'on ne veut pas que ça revienne. Les points sur lesquels on s'est entendu est ce que les miniers vont tenir parole ? Si c'est le cas on est d'accord ».

En tirant, une fois de plus, des leçons de leur expérience sur l'absence de renouvellement des indemnités par Bissa Gold au terme des cinq (5) années faute de preuve matérielle (l'accord était verbal), les communautés se sont donné une autre ligne de conduite. Elles exigent désormais que les accords issus des négociations soient consignés par écrit pour faire l'objet d'un suivi. Les propos d'un membre de l'Association de Développement de la commune de Sabcé viennent confirmer cette décision :

Ça n'a pas été sans difficulté parce qu'à un moment on a senti que la société essayait de jouer à la plus rusée. Nous avons dit non-Monsieur le DG, ce n'est pas pour rien que ce jour-là nous avons tenu à ce que tout soit mis par écrit et non seulement par écrit en français mais traduit aussi en anglais et nous avons exigé votre signature avant de lever la séance.

Cette nouvelle forme d'organisation des communautés a permis d'enregistrer quelques succès. Les acteurs communautaires en conflit ont pu en tirer profit. Les femmes ont ainsi bénéficié de formation (fabrication de savon, teinture, tissage), de construction d'une plateforme multifonctionnelle au village de Bissa. Cependant, ces femmes affirment que les réalisations n'ont pas toujours été en cohérence avec leurs revendications initiales. Le même constat est établi chez les jeunes qui regrettent de n'avoir pas su développer cette stratégie dès le départ. Le témoignage de ce leader de jeune illustre bien ce fait :

Nous avons toujours été efficace parce que chaque fois qu'on fait quelque chose, on a gain de cause. (...) Quand on s'assoit souvent on arrive à trouver des postes pour les jeunes. Par exemple avec la société de transport Rahimo, on a 10 jeunes là-bas. Eux aussi ils gagnent quelque chose à la fin du mois. Même le lavage des cars ce sont encore nos jeunes. On a fait bénéficier à 10 jeunes de permis de conduire catégorie B. Tout cela est dû à nos revendications. Il y a des choses que nous avons ratées dès le début, donc on essaie de se rattraper. Quand tu rates des trucs dès le début et que tu veux te rattraper, ce n'est pas facile, ça n'a jamais été facile.

Cependant, pour certains acteurs de la communauté, il faut mettre du bémol dans l'efficacité de la stratégie d'organisation dans la mesure où beaucoup de promesses restent encore sans réponses. Les déclarations de cet autre jeune illustrent cette perception :

Les principaux éléments de consensus entre les jeunes et les responsables de la mine étaient : le recrutement des jeunes, la formation et l'accompagnement. Mais, la mine n'a toujours pas respecté ses engagements vis-à-vis des jeunes. Pour nous les jeunes, la gestion des conflits n'a pas permis d'améliorer nos conditions de vie. Nous attendons toujours.

Avant de clore cette analyse, il est important de faire ressortir l'influence de la cohésion sociale au sein des communautés. En effet, la question de la chefferie et de la politique influence le mode d'organisation des communautés dans les négociations. Certains acteurs politiques se sont appuyés sur les clivages internes liés à la chefferie pour créer plus de division au sein des communautés et fragiliser ainsi la force de négociation. Ces derniers, sur la base des alliances avec la société minière et donc de leurs intérêts personnels, poussent les membres d'un groupe d'acteurs en conflit avec la mine à se dissocier des manifestants et à adopter une position contraire. Les propos d'un jeune de Sabcé en sont illustratifs : « Quand la mine fait les rencontres, c'est avec les Comité Villageois de Développement (CVD), les conseillers municipaux et les chefs de village, ils ont aussi une association de jeunes acquise à leur cause ».

Au terme de ce point, on peut retenir l'auto-adaptation et formation d'une communauté qui améliore continuellement sa stratégie face à une société minière disposant de capacités techniques et financières pour négocier dans le sens exclusif de ses intérêts. Pour arriver à ces fins, elle s'est attachée, à titre ponctuel, les services d'une Organisation de la Société Civile, notamment l'ORCADE, dont la prédisposition à travailler avec elle est due à la bonne collaboration antérieure avec cette structure.

2.2. La guéguerre des Organisations de la Société Civile

L'analyse de l'implication des Organisations de la Société Civile dans la gestion des conflits laisse percevoir à la fois des limites opérationnelles et une guerre des intérêts ou d'idéologie entre les différentes organisations. Dans la zone minière, on rencontre principalement le Mouvement Burkinabè des Droits Humains et des Peuples (MBDHP), l'ODJ, le Réseau Afrique Jeunesse (RAJ), l'ORCADE.

Du point de vue opérationnel, ces organisations ne sont généralement pas présentes dans la phase d'implantation de la mine. Cela limite leur contribution à la prévention des conflits, notamment par la fourniture d'informations sur le projet minier. Ce qui aurait pourtant donné l'opportunité aux communautés de négocier avec le promoteur et ainsi donner un consentement véritablement libre et éclairé.

En outre, dans la phase d'exploitation, ces organisations sont également limitées dans leur intervention sur les sites miniers pour apporter un appui conséquent aux communautés quand bien même elles ont été sollicitées par ces dernières pour jouer le rôle de médiateur. En réponse à une sollicitation des communautés, un agent de l'ORCADE affirme :

Nous (Association de Développement et de Solidarité de la Commune de Sabcé) leur avons dit que nous n'étions pas sur ce site minier parce que nous inscrivons les sites en fonction des ressources qui sont à notre disposition. Quand on inscrit un site ça veut dire que nous avons un partenaire qui nous accompagne parce qu'on ne veut pas aller aujourd'hui et demain on n'est plus là-bas, donc ça devient un site d'interventions. Ça doit être des sites sur lesquels nous allons régulièrement.

Ces contraintes limitent véritablement l'accompagnement des communautés dans les projets miniers d'autant plus que l'État lui aussi n'est pas toujours présent. En outre, il n'existe aucune collaboration et synergie d'action entre les différentes Organisations de la Société Civile présentes dans la zone minière. Bien que ces organisations poursuivent le même but, chacune d'elles évolue suivant son programme d'action. Les propos de cet agent du Réseau Afrique Jeunesse en sont illustratifs: « Je n'ai pas de relation avec L'ODJ. Je n'ai pas de relation avec les autres organisations de la société civile ».

Il en est de même pour l'ODJ, l'ORCADE et le MBDHP dans leur collaboration avec les autres Organisations de la Société Civile. S'il est établi que chaque organisation peut avoir un programme d'action ou une idéologie spécifique guidant ses interventions, il faut toutefois préciser que c'est beaucoup plus la « guerre des intérêts » qui dicte cette absence de synergie d'action. Les Organisation de la Société Civile (OSC) ne veulent pas de cette collaboration car cela peut constituer un frein à l'aboutissement de leur intérêt si, l'OSC avec laquelle elles collaborent jouit d'une image de proximité auprès des sociétés minières ou auprès des communautés. Vu sous cet angle, un agent du Réseau Afrique Jeunesse affirme:

Le nouveau code minier n'a pas été vulgarisé sérieusement. Ce qui fait que certaines OSC et ONG en font un peu, je dirais, un fonds de commerce; il ne suffit pas d'avoir un programme de sensibilisation, il faut que pédagogiquement ça soit prouvé.

Chaque OSC est allée de sa stratégie pour contribuer à la prévention ou à la gestion des conflits avec une collaboration directe. Ce qui crée deux tendances au sein des Organisations de la Société Civile. En effet, certaines organisations sont qualifiées de « radicales » ou « revendicatrices » (M. Mazalto, 2010) et d'autres de « promotrices du dialogue » comme l'illustrent les propos d'un agent de l'ONG Diakonia:

Si vous rencontrez d'autres OSC, vous allez voir qu'elles sont beaucoup plus dans une approche revendicatrice ou on pointe du doigt là où ça fait mal quoi, alors que nous, nous sommes vraiment dans une démarche de dialogue, une démarche de construction avec les sociétés minières.

La guéguerre entre ces deux positions n'est pas inconnue des communautés. En effet, elles sont plus portées par les organisations qui ont des positions dites « radicales » ou « revendicatrices » car estimant que ces dernières sont en phase avec leurs préoccupations et peuvent être des alliées dans le processus de gestion des conflits. Cette position limite également la collaboration des organisations qui sont dans cette posture avec la société minière. Les Organisations classées dans cette position ont le même regard critique sur les actions du gouvernement mais avec un niveau de collaboration beaucoup plus soutenu qu'avec les sociétés minières.

En revanche, les organisations taxées de « promotrices du dialogue » ont une bonne collaboration avec les sociétés minières et avec l'État mais une collaboration assez limitée avec les communautés. En effet, les communautés les soupçonnent d'être bénéficiaires de certaines faveurs avec les sociétés minières. Toutefois, elles sont à même d'obtenir des financements de la société minière pour des activités au profit des communautés.

Le niveau de confiance entre les Organisations de la Société Civile et les membres de la communauté dépend de la position que défend l'OSC. Ainsi, les communautés ont tendance à être plus réceptives aux Organisations de la Société Civile qui ont une position « radicale » vis-à-vis des sociétés minières.

2.3. L'État et sa casquette de médiateur

Tout au long du processus minier, l'État a brillé par son absence ou encore par sa faible présence auprès des communautés. Les interventions sporadiques de l'État dans les relations entre entreprise et communauté ont trait à la résolution de conflit entre les deux catégories d'acteurs.

Les interventions de l'État dans la résolution des conflits à Sabcé, se sont parfois fait dans la répression avec pour principal message « la force à la loi » et que les communautés n'ont aucun choix que de quitter leur terre au profit d'un projet minier (H. M. Konkobo, 2019) qui devrait servir de moteur de croissance pour le développement socio-économique. Les lois dont il est question, rencontrent pourtant des insuffisances opérationnelles. En effet, ce n'est qu'en 2018, que la loi n°009-2018/AN portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées a été adoptée. Ce qui induit qu'au moment de l'implantation du projet de Bissa Gold en 2012, une telle orientation réglementaire n'existait pas. De plus, si cette loi a été votée en 2018, aucun décret d'application n'est disponible pour servir de référentiel d'indemnisation des communautés affectées. Cette attitude n'a pas manqué de créer de la méfiance de la part des communautés vis-à-vis de l'État. Les populations n'ont pas confiance aux structures étatiques. Elles sont convaincues qu'il y a toujours une complicité dans la mesure où elles n'arrivent pas à percevoir, dans la position de l'État, la défense de leurs intérêts. Un Conseiller Municipal déclare à ce propos : « Beaucoup pensent que les autorités coutumières, administratives et politiques ne défendent pas correctement la communauté. Ils trouvent qu'ils sont corrompus par la mine ».

Consciente de cette méfiance et craignant de ne pas se retrouver pris à partie par les communautés, les acteurs étatiques développent un certain nombre de stratégies lorsqu'ils sont impliqués dans la gestion des conflits opposant la mine aux communautés. Ainsi, dans sa démarche de gestion du conflit, l'État envisage, toujours, en premier lieu, une prise de contact avec les communautés lorsqu'un conflit survient et qu'il doit intervenir. C'est dans ce sens qu'un agent de l'ORCADE affirme: « Quand il y a des situations comme ça ils jangent d'abord avant de savoir s'il faut partir ou pas, ils traînent les pas et puis s'assurent que les politiques qui vont les accompagner pourront maîtriser la situation en cas de cas »

Ainsi, dans sa démarche de résolution du conflit, l'État entreprend de se donner une bonne image auprès des communautés en les rencontrant en première position et sans l'implication des acteurs des services

déconcentrés dont l'image est également écorchée auprès des populations. Cet état des faits est illustré par les propos d'un agent du Ministère des Mines et des Carrières:

Mais, surtout, il faut commencer par rencontrer les populations parce qu'en tant qu'administration nous sommes là pour l'intérêt de nos populations. Il faut que les populations perçoivent cela comme ça, sinon la négociation est mal partie et donc vous démontrez avec les textes à l'appui que vous êtes là pour elles, ce que la société a fait et qui n'est pas normal.

Donc, pour éviter les représailles des communautés, l'État se présente en défenseur des communautés et se détourne ainsi de certaines préoccupations relevant pourtant de ses prérogatives. Toutes ses responsabilités vont être attribuées à la mine. Les agents de l'État ne vont pas hésiter à faire des promesses aux communautés justes pour « sauver leur peau ».

Pour rassurer les communautés et ne pas avoir à se mettre à découvert, l'État a choisi de jouer le rôle de médiateur plutôt que celui de la partie prenante. En effet, les propos ci-dessus montrent que la stratégie de l'État ne prend pas en compte l'analyse des causes profondes dans la gestion qui est faite du conflit (R. Dahrendorf, 1972). En se considérant partie prenante, cela aurait permis de situer clairement les attributions qui sont les siennes et celles qui relèvent de la mine. L'État a reposé sa stratégie de développement sur la ressource minière et craint que les conflits ne soient un obstacle à la mobilisation des recettes. L'État joue la carte de l'apaisement en demandant à la société minière d'assumer des responsabilités qui ne sont pas forcément les siennes. Un agent du Ministère des Mines et des Carrières reconnaît ce fait lorsqu'il dit : « Il faut noter qu'à Sabcé, il y a beaucoup de conflits et souvent les demandes des communautés sont au-delà de ce que la mine doit faire ».

Le paradoxe est que la mine, bien que consciente que la responsabilité n'est pas la sienne, accepte tout de même de porter la « croix ». Ce qui conforte les communautés dans leur perception selon laquelle, si la mine, qui a un focus « business » accepte de jouer ce rôle, c'est qu'elle dispose non seulement des ressources mais aussi à plus gagner qu'à perdre. D'où, l'exercice de la pression des communautés à son endroit.

La stratégie de l'État, dans un tel projet, est de communiquer le moins possible sur ses responsabilités. Alors que, cette communication, si elle avait été effective aurait contribué à la prévention et à la résolution des conflits. En effet, on peut analyser cette absence des services déconcentrés du Ministère des Mines dans les zones minières comme faisant partie de cette stratégie. Comment comprendre que le secteur sur lequel le pays a décidé de reposer son économie ne puisse pas disposer d'agents sur le terrain pour assurer un climat de confiance entre les acteurs afin de tirer le maximum de profit pour les caisses de l'État et pour les communautés affectées.

2.4. Bissa Gold dans la défense de ses intérêts

A l'instar des communautés et de l'État, la société Bissa Gold a développé une série de stratégies dans les différents processus de gestion des conflits.

Bissa Gold, compagnie internationale de la filiale du groupe Nordgold et détentrice d'un permis d'exploitation datant de 2011, s'est appuyé sur les prédispositions des communautés à donner des accords verbaux pour mettre en place sa stratégie de ne pas signer les procès-verbaux ou tout autre document pouvant compromettre ses intérêts et la contraindre à faire des réalisations. Cette stratégie n'est pas nouvelle. Lors du processus d'implantation, l'on a constaté l'absence de sources documentaires matérialisant le renouvellement des compensations après les cinq (5) premières années. Si, les communautés ont développé des stratégies comme nous l'avons vu plus haut pour contrer cette stratégie de Bissa Gold, il n'en demeure pas moins que la pratique existe toujours dans les cadres communaux de concertation qui servent de cadre de prévention et de gestion des conflits depuis novembre 2017. C'est dans ce cadre, qu'un membre de l'ODJ nous a fait cette révélation: « Malheureusement les rencontres

du cadre de concertation n'ont pas de PV. Lors de la dernière rencontre, j'ai dit à la mine que si à la prochaine rencontre on n'a pas le procès-verbal, je ne prendrais plus part aux rencontres ».

Partant de cette stratégie, Bissa Gold a bâti une autre stratégie consistant à faire des promesses tout en sachant qu'elle ne les réalisera pas ou qu'elle fera quelque chose d'autre en lieu et place. En effet, elle est tout à fait consciente que sans une trace écrite, il devient difficile pour les communautés de prouver la véracité de la promesse qui a été faite. Partant de cette stratégie, Bissa Gold accepte un compromis avec les communautés juste pour « calmer la situation ». Cette stratégie pour montrer sa bonne foi, ne favorise pas la résolution du conflit. Elle vise uniquement à lui donner du temps pour poursuivre sa production. Le conflit est donc reporté. Une des motivations conflictuelles des communautés est que Bissa Gold ne respecte pas ses engagements. C'est dans ce sens qu'un jeune de Sabcé révèle :

La mine n'a jamais géré un conflit mais elle les a toujours reportés. Un problème peut venir mais pas à chaque fois le même problème. C'est comme des gens qui revendiquent une indemnisation et on leur apporte des vivres, ils vont prendre car ils sont dans le besoin mais le problème de l'indemnisation va revenir.

C'est dans cette perspective que Bissa Gold a eu recours à la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) comme un outil de résolution des conflits comme le souligne un de ces agents :

Généralement, c'est la RSE qui est utilisée pour résoudre un conflit. (...) Parfois ce que les sociétés font c'est quoi ? Parfois tu veux te focaliser sur les mécanismes et les normes, tu perds le temps et ta production est en train de prendre un coup. Tu te dis on va faire tel compromis et on avance. Le compromis ne correspond pas toujours à la revendication initiale.

Toutefois, l'usage de la RSE consiste à poser une action ponctuelle juste pour calmer une situation au lieu de s'inscrire dans un climat de cohésion sociale à long terme. Un climat de cohésion sociale à même de garantir un environnement de production enclin à la quiétude. La RSE comme outil de gestion de conflit dans ce contexte sort du cadre volontariste et apparaît comme une contrainte exercée par les communautés sur la mine. Ainsi, la majeure partie des investissements sociaux de Bissa Gold viennent en réponse aux différentes manifestations des Conflits. Ainsi, la société minière préfère réserver ses ressources RSE et ne les utiliser que pour résoudre les conflits. L'idée de la société Bissa Gold est de ne pas faire un investissement pour la RSE, d'une part, et un autre investissement dans la gestion des conflits, d'autre part. C'est dans cette optique que les investissements RSE planifiés par la mine sont utilisés pour résoudre le conflit (G. Belem, 2006) sans qu'il n'y ait aucune cohérence avec les préoccupations soulevées par les communautés (M. Mazalto, 2008).

Par ailleurs, Bissa Gold, déterminée à avoir un retour sur investissement dans le cadre de son projet a fait usage d'autres « cartes ». En effet, la société Bissa Gold emploie des chargés de relations communautaires issus des différents villages impactés. Cette stratégie, qui n'est pas une mauvaise chose en soi, permet de créer des emplois et par ricochet de s'ériger un « bouclier ». Ces derniers (chargés des relations communautaires) ont une position ambiguë. Ils sont, d'une part, utilisés par Bissa Gold pour la défense de ses intérêts auprès de leurs communautés. D'autre part, ils ont peur de perdre leur emploi s'il refuse la démarche de Bissa Gold. On pourrait illustrer cela par les propos du membre de l'Association de Développement de la Commune de Sabcé :

C'est comme si ces gens de la commune, pris dans la mine, se faisaient désormais des complices de la mine et le rapport avec la population de Sabcé était devenu très difficile. Ceux qu'on appelait les délégués communautaires et la population à un moment a dit c'est fini nous ne voulons plus de ces personnes-là comme intermédiaires entre la mine et nous.

Au-delà de l'usage de ces derniers, c'est la démarche de leur recrutement qui révèle la stratégie de la mine. En effet, c'est à la suite de ces manifestations que Bissa Gold a recruté les leaders des jeunes pour « tuer » le conflit. Ces derniers sont généralement les meneurs. Les propos suivants, tenus par un agent

de la société Bissa Gold, sont l'illustration de ladite stratégie : « Ya certains leaders de jeunes qui étaient des meneurs qui étaient au-devant des différentes marches. Aujourd'hui, ils sont recrutés dans la mine. Ils passent des informations aux autres et ça aide aussi ».

La société Bissa Gold ne s'est pas arrêtée uniquement aux jeunes meneurs. Elle s'est intéressée également aux organisations de la société civile œuvrant pour la bonne gouvernance dans le secteur minier pour se donner plus de « cartouche » afin de mettre fin à la dynamique locale du conflit. C'est ainsi que la Présidente du Comité de Monitoring Communautaire mis en place par le Réseau Afrique Jeunesse a été également recrutée dans la mine.

Quand la société Bissa Gold s'est retrouvée prise dans son propre piège, elle a développé d'autres alternatives. En effet, Bissa Gold est allé à la recherche de soutien auprès des personnes ressources des villages affectés disposant d'une certaine crédibilité et sans appartenance politique ou des Organisations de la Société Civile pour se donner de la crédibilité et faire preuve de bonne foi dans la gestion du conflit. Toutefois, cela n'est pas toujours accepté par certaines organisations qui jouent sur leur crédibilité auprès des communautés qu'elles ne souhaitent pas dégrader en s'affichant comme un allié de la mine. Dans les cas où ces dernières, personnes de ressources ou organisations acceptent, ils ne vont pas du dos de la cuillère pour appuyer les communautés dans la défense de leurs intérêts.

Cet aspect a conduit la société minière Bissa Gold à travailler dans le sens de la division de ces Organisations de la Société civile, notamment par la discréditation de certains de ces leaders afin de ternir leur image et influencer leur crédibilité auprès des communautés. L'ORCADE a été particulièrement touché par cette stratégie de la part des sociétés minières du Burkina Faso. Ces dernières (sociétés minières) ont tenté d'influencer le réseau mondial « pollueur payeur » dont l'ORCADE est membre. Cependant, Cela n'a pas pu influencer négativement l'image de cette organisation. Elle l'a plutôt consolidée. L'ORCADE est une des organisations qualifiées de « radicales » ou de « revendicatrices » au sein des Organisations de la Société Civile.

Par ailleurs, il est à noter que Bissa Gold ne sollicite les Organisations de la Société Civile que lorsqu'elle elle a besoin de ces dernières. En dehors de ce cadre, Bissa Gold est resté fermée aux sollicitations de rencontres de ces Organisations pour discuter des préoccupations des communautés et trouver des cadres de prévention. Les propos respectifs des membres du MBDHP et de l'ODJ illustrent bien cette situation : « Nous avons entrepris des démarches vaines. Nous avons ensuite entrepris de passer par le chargé des relations avec le gouvernement par l'entremise d'un cousin mais une fois que nous avons été identifiés comme un membre de l'ODJ, il a refusé de nous recevoir »

Enfin, Bissa Gold s'est doté d'un moyen de pression sur l'État à travers la création d'un poste de Chargé de Relation avec le Gouvernement. A travers ce poste, la société minière fait du lobbying et influence la position de l'État pour garantir que sa stratégie de production ne prenne pas un coup. Pour être sûr que son « lobbying » aboutisse, la société minière avait confié ce poste au fils d'une personnalité influente du gouvernement par ailleurs Ministre d'État.

3. Discussion

L'analyse de la dynamique du conflit minier à Sabcé révèle la présence d'acteurs, considérés comme des groupes stratégiques n'ayant pas les mêmes intérêts, ni les mêmes représentations, et qui, selon les problèmes, leurs intérêts et leurs représentations, s'agrègent différemment, mais pas n'importe comment (J.-P. O. de Sardan, 1994).

Le jeu d'intérêt et les stratégies des acteurs dans la gestion du conflit minier trouvent leur fondement dans les insuffisances de la réglementation minière. Ainsi, quand un conflit survient, la position de l'Etat est délicate. Il est à fois actionnaire et représentant des communautés. La nécessité d'accumuler des recettes indispensables à la croissance économique et au respect de ses engagements extérieurs modifie ses

rapports avec les citoyens. Pour G. Belem (2006), ce sont les différentes réformes de la Banque Mondiale, en particulier la réduction de son rôle redistributif qui limite sa capacité dans la gestion des conflits. Pour elle, ce contexte impose que l'équité sociale ne soit pas abordée comme un objectif mais plutôt comme un moyen pour améliorer les performances et l'efficacité du secteur minier afin de maintenir la confiance des investisseurs. A ce propos, M. Mazalto (2010), s'inspirant du contexte de la République Démocratique du Congo, estime qu'attribuer presque exclusivement les dérives de la gouvernance à un manque de volonté politique ou aux dysfonctionnements structurels de l'État semble trop partielle. Pour elle, il y a lieu de ne pas perdre de vue les enjeux du secteur minier qui font intervenir dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales de puissants acteurs économiques, sociaux et politiques. Ainsi, l'absence de mise en œuvre de certaines mesures légales laisse envisager des collusions d'intérêts entre les élites politiques et financières du pays.

C'est donc sur les zones d'incertitudes (M. Crozier, E. Friedberg, 1992) de la régulation minière du Burkina Faso que la société minière a bâti ses stratégies. En effet, ils distinguent deux niveaux d'analyse de la réglementation, à savoir la structure formelle, qui correspondrait à la partie officielle et codifiée de la structure et la structure informelle renvoyant aux pratiques, interactions et relations non prévues officiellement, voire clandestines et occultes. C'est de ce dernier pan que se nourrissent les stratégies de la société minière. Par l'entremise des ressources humaines, financières et des connaissances, la société minière fait des alliances avec des agents de l'Etat pour la satisfaction de ses intérêts. Pour ce faire, les actions sociales, menées au nom du compromis au conflit, posent des problèmes liés à leur durabilité dans la mesure où les avantages sociaux sont dépendants de la présence de la société minière (M. L. Diallo, 2009).

Les résultats de l'investigation montrent que dans la gestion des conflits avec la société minière, malgré le rapport de pouvoir déséquilibré, les communautés locales adoptent des stratégies évolutives pour garantir la satisfaction de leur intérêt dans les négociations. Cela démontre le comportement rationnel de l'acteur par rapport aux opportunités et aux comportements des autres acteurs (M. Crozier et E. Friedberg, 1992). Les leçons tirées des relations passées, des ressources et de l'environnement vont amener les communautés à redéfinir de nouvelles stratégies, prenant en compte la dynamique de groupe, avant d'entamer des rencontres de conciliation avec la société minière (R. Boudon, 1988). Cette approche révèle la fonction de rassemblement du conflit identifié par G. Simmel, (1992). En effet, pour lui, du fait du conflit, une unité existante se concentre davantage sur elle-même. Elle élimine tous les éléments qui peuvent brouiller la netteté de ses contours face à l'ennemi. Mais aussi, face à des groupes ou des personnes, qui, sans le conflit n'auraient rien à faire ensemble. Toutefois, l'analyse de la dynamique du groupe au sein des communautés locales, laisse également percevoir des stratégies internes de manipulation de ces dernières par l'élite locale à des fins personnelles comme le décrit Vilfredo Pareto (1965) dans la lutte des classes.

Aux côtés des communautés locales, des Organisations de la Société Civile leur apportent un soutien pour la défense de leur droit. Cependant, la guéguerre qui s'observe entre ces Organisations révèle un véritable jeu d'intérêt plutôt que la défense des droits des communautés locales. Ce rôle que se sont attribués les OSC, s'inscrit dans la continuité de leurs activités dans la mesure où leur raison d'exister prendra fin avec la cessation des activités minières. C'est dans ce sens que M. Crozier, E. Friedberg (1992), affirme que l'acteur social s'implique dans l'action collective soit par contrainte, ou par manipulation, soit par contrat pour atteindre son but.

Conclusion

Aux termes de notre investigation, il ressort que la gestion des conflits dans le secteur minier, notamment dans la commune de Sabcé, région du Centre Nord du Burkina Faso, ne contribue pas au développement local. Les insuffisances du dispositif réglementaire sont exploitées en défaveur des communautés par les acteurs étatiques, l'entreprise minière et l'élite locale afin d'affiner leurs stratégies. Les communautés sont ainsi livrées à elles-mêmes. Elles se retrouvent seules, sans l'accompagnement de l'Etat en matière de négociations face aux sociétés minière, comme le recommande la Directive n°C/DIR3/05/09 de la CEDEAO du 27 mai 2009 portant sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier. Les communautés vont tenter de s'auto renforcer pour tirer profit de l'opportunité minière.

Référence bibliographique

BELEM Gisèle, 2009, *Quelle gouvernance pour la mise en œuvre du Développement Durable ? L'expérience de l'industrie minière du mali*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Environnement, Université du Québec, Montréal.

BELEM Gisèle, 2006, « Le développement durable en Afrique: un processus sous contraintes Expérience de l'industrie minière malienne », *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 7 Numéro 2, <http://journals.openedition.org/vertigo/2242>, (08.10.2013).

BESSADA Hany, Philip Martin, 2013, *Les codes miniers en Afrique: la montée d'une « quatrième » génération ?*, Institut Nord Sud, Rapport de recherche.

BOULANGER Suzie, Décarry Gilardeau, Sarah Gagnon Turcotte, Geneviève King-Ruel, 2009, « Pour un développement durable dans l'industrie minière québécoise : le cas du projet de mine aurifère canadien malartic », https://ieim.ugam.ca/spip.php?page=article-gric&id_article=4930&lang=fr, (15.07.2018).

CAMPBELL Bonnie, 2004, *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Nordiska Afrika Institutet, Uppsala.

CAMPBELL Bonnie, 2008, *L'exploitation minière comme moteur du développement en Afrique : Quelques enjeux soulevés par la révision des cadres réglementaires miniers*. Communication présentée à la conférence internationale sur « Exploitation minière et développement durable en Afrique », Conakry (Guinée).

CEA, Commission Economique pour l'Afrique, 2009, *Rapport d'examen africain sur l'exploitation minière*.

CROZIER Michel, Friedberg Erhard, 1992, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.

DE SARDAN Jean Pierre, 2008, *La rigueur du qualitatif: les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain, Académie Bruylant.

DIALLO Mouhamadou Lamine, 2009, « Mine d'or et développement durable », *EchoGéo*, DOI: <https://doi.org/10.4000/echogeo.11103>, <http://journals.openedition.org/echogeo/11103>, (03.07.2019).

FRANZA Drechsel Engels Bettina, Schäfer Mirka, 2018, « Les mines nous rendent pauvres »: *L'exploitation minière industrielle au Burkina Faso*, GLOCON Country Report, No. 2, Berlin, GLOCON.

INSD, Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2020, *Résultats préliminaire du 5è RGPH*, Rapport.

KONKOBBO Hermann Moussa, 2019, *Analyse de la dynamique des conflits miniers au Burkina Faso, 2003-2015: les cas de Imiougou/Bissa Gold, Boulouga/Endeavour et la Somika au Yagha*, Communication présentée au colloque international sur les violences dans les arts du Sahel, Ouagadougou.

MAZALTO Marie, 2008, *La réforme du secteur minier en République démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction*, *Afrique contemporaine*, 3(227), 53-80 DOI: 10.3917/afco.227.0053, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-3-page-53.htm> (10.03.2019).

MAZALTO Marie, 2010, *Gouvernance du secteur minier et enjeux de développement en république démocratique du Congo*, thèse de doctorat en Sociologie, Université du Québec, Montréal.

RUBBERS Benjamin, 2013, Les sociétés africaines face aux investissements miniers, *Politique africaine*, 131(3), 5-25. doi:10.3917/polaf.131.0005.

SARRASIN Bruno, 2006, « Économie politique du développement minier à Madagascar: l'analyse du projet QMM à Tolagnaro (Fort-Dauphin) », *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 7, Numéro 2, DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.2401>, <http://journals.openedition.org/vertigo/2401>, (18.06.2018).